

Recrutement des agents non formés pour suppléer les greffiers

## Le gouvernement veut violer l'article 25 de la loi y relative



Photo DR

Le ministre Kassa sait de quoi il parle

### Denis Magnidet

Une méthode de force et de division pour dissuader les greffiers à reprendre le travail ! C'est l'interprétation que le Syntrajab donne à la décision du ministre garde des sceaux de recruter des

greffiers ad hoc pour remplacer les greffistes. Ces derniers, après plus de deux mois de débrayage, sont actuellement confondus à une solution défavorable à leurs revendications. Pendant le temps de blocage des négociations qu'il a expressément

cautionné, le ministre Kassa qui a dernièrement rencontré les grévistes le 23 juin 2008, a eu le temps de mûrir ses réflexions en faveur d'un recrutement, en violation de l'article 25 de la loi No 2007-01 du 29 mai 2007 portant statut des corps greffiers et officiers de justice en République du Bénin. Il a donc décidé d'user de l'illégalité pour faire taire les grévistes dans leurs légitimes revendications. Puisque, paradoxalement à ces travailleurs grévistes du secteur de la justice qui réclamaient le même montant de la prime de sédentarisation que les travailleurs du ministère de Alfa Orou Sidi de la microfinance, ceux du ministère de Koukpaki se sont vu attribuer, postérieurement, par arrêté en date 12 juin 2008, cinq primes dont celle de sédentarisation d'un montant de quatre cent quatre-vingts mille (480.000 Fcfa). « On ne peut pas comprendre cette politique du deux poids deux mesures que le gouvernement s'emploie à faire », remarque le secrétaire général du Syntrajab, M. Désiré Sémévo. Pour lui, ses hommes se refusent à céder à ce qu'ils appellent le chantage du gouvernement. Un bras de fer en perspective.

Croissance économique et opportunités d'affaires en Afrique

## Le Bénin en marge de la loi Agoa

Promulguée en mai 2000 par le gouvernement américain, l'Agoa est une loi dont, selon les Américains mêmes, le Bénin ne profite pas réellement, malgré son admission à l'espace d'action de la loi. Dans ce cadre, le Centre Culturel Américain a décidé d'organiser une série de conférences sur l'argument pour mieux diffuser la connaissance de cet atout encore négligé. Depuis lundi dernier, 18 août, le conférencier en mission M. Thomas O'Keefe, anime ces causeries au Cca de Cotonou. Les séances prendront fin vendredi prochain, 22 août.

### Giulia Marchi (Stag)

La loi sur la croissance économique et les opportunités d'affaires en Afrique (Agoa), prolongée en 2004 par le président américain George W. Bush, s'étend jusqu'en 2015. Il reste encore sept ans pour en profiter.

« L'Agoa, c'est un programme qui permet l'accès sur le marché américain de 6.600 produits de l'Afrique Subsaharienne en franchise de douane et sans restrictions ». A la conférence qui a eu lieu hier au Cca, M. O'Keefe présente ainsi la loi promulguée par Bill Clinton il y a huit ans. Une loi qui d'après les Américains, offre à l'Afrique des possibilités sans précédent. Trente sept pays africains, dont le Bénin, sont éligibles à l'Agoa. Mais ce dernier en 2007, n'a rien exporté aux Etats-Unis sous ce régime.

Par contre, il y a d'autres pays qui sont arrivés à bien

profiter de la « loi exceptionnelle ». L'Afrique du Sud par exemple, est le pays qui exporte la meilleure variété de produits. Le Lesotho est le meilleur exportateur de vêtements. Le Ghana, c'est le plus grand exportateur de l'Afrique de l'Ouest, avec le chocolat, la bijouterie et l'ananas en boîte de conserve. Le Bénin pourrait exporter du beurre de karité, des noix d'acajou, des textiles ou encore des vêtements.

Mais il y a un problème de satisfaction aux règles d'origine, condition nécessaire pour exporter sur le marché américain. Selon le conférencier, les raisons pour lesquelles le Bénin n'arrive pas à profiter des avantages que la loi propose, résident d'abord dans le fait que l'environnement des affaires est très difficile et n'est pas favorable aux investissements. Il a cité parmi les causes, le nombre excessif de procédures et la durée requise pour créer une

entreprise, le coût élevé de l'électricité avec par ailleurs un approvisionnement non stable, la main d'œuvre non qualifiée...

Cet environnement n'est pas du tout attractif pour les investisseurs étrangers. Et une association avec les entreprises étrangères, serait d'ailleurs un avantage pour le Bénin. En effet, le marché américain est très compliqué et sophistiqué, et les entreprises étrangères connaissent bien les goûts et les niches de consommateurs américains, a dit M. O'Keefe. D'après lui, le Ghana par exemple, a su tirer un succès de la loi, grâce au compromis auquel le gouvernement est parvenu pour aider le commerce. Mais au Bénin, comme les intervenants au sein de la conférence ont fait remarquer, l'Agoa n'a jamais été une réalité.

## Malpropreté dans nos villes

### L'épidémie du choléra a de beaux jours devant elle

Les tas d'immondices, lieu de prolifération des microbes, ajoutées aux pratiques malsaines observées dans certains foyers, continuent de prêter flanc au manque d'hygiène qui entoure les aliments prêts à la consommation. Et pourtant, voilà plus de deux semaines que l'hôpital de zone d'Ayélawadjè à Cotonou ne cesse d'enregistrer des cholériques. Tout porte à croire qu'aucune mesure n'est prise pour arrêter la saignée.

### Ghislain Acakpo (Stag)

Comme si de rien n'était, les abords des rues de Cotonou pullulent d'aliments non couverts. Les nourritures continuent d'être servies à proximité des tas d'ordures. Ne parlons pas des marchés où les bonnes habitudes ont toujours du mal à émerger. Le paradoxe dans ce cortège d'attitudes frisant la malpropreté, est le contexte sanitaire que nous traversons. En effet, l'épidémie du choléra a refait surface depuis plus de deux semaines et ne cesse de faire parler d'elle dans la plus belle ville du Bénin. Déjà, cent quarante (140) malades du choléra enregistrés à Cotonou pour ne parler que des cas officiels. Le mal a progressé et peut s'étendre à d'autres régions, si ce n'est encore effectif. Puisque les mesures prises semblent être curatives, tout porte à croire

que les autorités se préoccupent peu de l'origine du mal. Tant que les populations d'Agbodjédo pourront recueillir de l'eau souillée de leur robinet ; tant que les femmes du marché auront la possibilité de servir des aliments dans l'insouciance du minimum d'hygiène sans être inquiétées, les microbes comme les vibrions cholériques auront toujours un champ de ravage large. Autant comprendre qu'une maladie à l'origine du manque d'hygiène ne peut être circonscrite dans la malpropreté.

#### Les recommandations de Ldcb

Suite aux dégâts causés par cette épidémie, la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb), à travers un communiqué de presse en date du lundi 18 août 2008, a fait un certain nombre de recommandations. Dans l'en-

semble, toutes ont rapport avec l'hygiène. Ce qu'on peut retenir entre autres, c'est laver les mains à l'eau propre et au savon avant de toucher des aliments et, les relaver pendant les travaux de cuisine. Il faut également éloigner les animaux des aliments et de la cuisine ; faire usage de l'eau potable saine ou à défaut traiter l'eau pour écarter tout risque de contamination ; laver à l'eau propre les fruits et les légumes surtout si on veut les consommer crus ; ne jamais utiliser d'aliments ayant dépassé la date de péremption ; bien protéger les aliments dans une caisse vitrée ou grillagée et se tenir sur les lieux propres pour la distribution. La population est surtout invitée à observer des règles strictes d'hygiène environnementale et alimentaire, afin que le nombre de malades ne va croissant.

## AVIS AU PUBLIC

### DU NOUVEAU A LA NTS !!!

Nouvelles destinations desservies à partir du MOIS D'Août  
KRAKE-COTONOU-LOME et LOME-COTONOU-KRAKE

Jours et heures de départ : Tous les jours à 07 heures

**NTS** COTONOU- KRAKE- COTONOU

Jours et heures de départ : Tous les jours

**LES DESTINATIONS DESSERVIES A L'INTERIEUR**  
COTONOU-PARAKOU-COTONOU

(Principales villes desservies : Bohicon, Dassa, Savè, Tchaourou)

Jours et heures de départ : Tous les jours à 07 heures et 14 heures

Tarifs : 8000 FCFA et 7000 FCFA

**COTONOU-NATITINGOU-COTONOU**

(Principales villes desservies : Savalou, Djougou, Bassila)

Jours et heures de départ : Tous les 2 jours à 06 heures

Tarifs : 9500 FCFA

**SERVICES DE MESSAGERIES EXPRESS**

Sociétés privées et publiques, Organisations Etatiques, Institutions internationales, ONG et Particuliers, vous pouvez désormais nous faire confiance pour le transfert express et en toute sécurité de vos colis et courriers à l'intérieur du territoire

**RESERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS :**

**Direction commerciale :** 120, Avenue Steinmetz à côté de la pharmacie Atinkanmey  
Tél : 21 03 23 23 / 95 36 10 57 / 95 36 10 59 / 95 36 10 68

**Agence de Natitingou :** Face Direction de l'élevage  
Tél : 23 82 01 90 / 95 35 00 14

**Agence Parakou :** Carrefour de l'aérodrome, quartier dépôt  
Tél : 23 61 46 42 / 95 36 10 70 / 95 21 91 66

**Agence Bohicon :** A coté de Labo photo non loin du Parc,  
Tél : 95 36 10 58

Voyagez en toute sécurité à l'intérieur du pays avec des cars

neufs, climatisés et dotés de système vidéo

**NTS... et la route devient plus sûre....**

